

DATE DE PUBLICATION : 24 octobre 2016

Anne LE LORIER, premier sous-gouverneur,

Vu l'article R 142-20 du *Code monétaire et financier*,
Vu la délégation de signature donnée par M. François VILLEROY DE GALHAU, gouverneur, à
M^{me} Anne LE LORIER, premier sous-gouverneur, le 1^{er} novembre 2015,

DÉCIDE :

Délégation permanente est donnée à M. Marc-Olivier STRAUSS-KAHN, directeur général des Études et des Relations internationales, à l'effet de signer tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction générale des Études et des Relations internationales, à l'exception des nominations aux emplois d'adjoint du directeur général des Études et des Relations internationales et de directeur de service et des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc-Olivier STRAUSS-KAHN, M. Bruno CABRILLAC et M. Gilbert CETTE, adjoints au directeur général des Études et des Relations internationales, reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction générale des Études et des Relations internationales, à l'exception des nominations aux emplois de directeur de service et de chef de service et des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

M. Marc-Olivier STRAUSS-KAHN, M. Bruno CABRILLAC et M. Gilbert CETTE peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la direction générale des Études et des Relations internationales.

Fait à Paris, le 21 octobre 2016

Anne LE LORIER